

*La recherche forestière
au Saguenay-Lac-Saint-Jean
Une voie pour soutenir la diversification du
secteur forestier*

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR



**Fonds de la Recherche Forestière
du Saguenay–Lac-St-Jean**

Déposé au

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT)

Mars 2015

Mandat du FRF-02

Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un outil d'acquisition de connaissances et un levier d'intervention, dont la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est dotée en 2001, pour permettre aux utilisateurs de la forêt de prendre des décisions éclairées sur l'aménagement de la ressource forestière.

Créé grâce à une entente spécifique de régionalisation, le FRF-02 est un organisme indépendant et sans but lucratif supporté par un conseil d'administration de douze membres délégués par : le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les municipalités régionales de comté (MRC) et Saguenay, les utilisateurs de la forêt (Industries, Syndicat des producteurs de bois, la Table faune régionale) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

La mission du FRF-02 est de :

- ❖ *Regrouper les personnes intéressées à développer, renforcer et stimuler la recherche reliée à la forêt du Saguenay – Lac-Saint-Jean et à ses produits;*
- ❖ *Mettre en place, en collaboration avec les utilisateurs de la forêt, des mécanismes adéquats pour la détermination des besoins prioritaires de recherche sur les forêts du Saguenay – Lac-Saint-Jean et leurs produits;*
- ❖ *Créer et gérer un fonds régional aux fins de financer la recherche forestière;*
- ❖ *Favoriser le maillage entre les utilisateurs de la forêt et les chercheurs scientifiques;*
- ❖ *Favoriser le développement et le transfert de nouvelles connaissances relativement à l'aménagement des forêts du Saguenay – Lac-Saint-Jean et à leurs produits;*
- ❖ *Encourager les partenariats entre les gouvernements, les utilisateurs de la forêt et les institutions d'enseignement et de recherche;*
- ❖ *Encourager et promouvoir auprès d'organismes publics, parapublics ou privés, des participations, contributions, souscriptions ou autres formes de subventions et de les administrer afin d'améliorer le financement de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean.*

Table des matières

Mandat du FRF-02.....	2
La mission du FRF-02 est de :.....	2
LA RECHERCHE FORESTIÈRE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.....	4
1) Présentation du Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean.....	5
2) Représentativité Membres du conseil d’administration :.....	5
3) Résumé	6
4) Comment stimuler et soutenir l’innovation et la création de nouveaux produits forestiers	7
4.1 Des retombées significatives pour le Saguenay – Lac-Saint-Jean	7
4.2 La formation.....	7
5) Pour consolider et accroître les secteurs structurants	8
Les défis de l’aménagement forestier	8
5.1 La Stratégie d’aménagement forestier (SADF).....	8
5.2 La certification	9
5.3 Stimuler et soutenir l’innovation et la création de nouveaux produits par et pour la région	9
5.4 Décentraliser les décisions pour répondre aux prémisses du développement durable	10
5.5 Maintenir le financement d’une recherche forestière adaptée au Saguenay – Lac-Saint-Jean	10
6) Conclusion.....	12
7) Recommandations.....	13
ANNEXE 1	14
CAHIER 10 ANS DE RECHERCHE.....	14
ANNEXE 2	15
ANALYSE DES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES	15
ANNEXE 3	16
TABLEAUX DU FINANCEMENT DU FONDS DE RECHERCHE	16

LA RECHERCHE FORESTIÈRE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Avant-propos

Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean propose dans ce mémoire que la région se positionne et s’organise à l’égard de son développement en matière de recherche forestière et transfert de connaissances de la forêt boréale, un pilier économique dont les approches d’aménagement sont constamment questionnées par les marchés, les citoyens et les groupes écologistes.

Dans la perspective des orientations visant le développement du Nord, l’acquisition de connaissances de son territoire justifie l’importance de bien connaître les écosystèmes qui le compose et les impacts de l’aménagement pour en assurer le développement durable. Le sommet économique régional est un donc un bon moment pour faire le point pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

1) Présentation du Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Jusqu'en 2001, il y avait très peu de projets en lien avec nos besoins de recherche sur la forêt boréale qui se voyait attribuer un support financier, et ce, malgré l'importante contribution de la forêt du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'économie du Québec et des redevances importantes qu'elle génèrerait et malgré la présence du Consortium de recherche en forêt boréale de l'UQAC. Les fonds alloués à la recherche ainsi que les décisions qui orientaient le financement de la recherche étaient concentrés à Québec, au détriment de la région.

C'est pour cette raison que le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean a été créé. Depuis, les réalisations du Fonds sont d'autant significatives pour l'avancement de la cause forestière de la région que de toute la forêt boréale du Québec (voir le cahier, 10 ans de recherche, annexe 1).

Grâce aux résultats des recherches financées par le FRF-02, les utilisateurs et les chercheurs ont intégré des pratiques actualisées. Ils ont ainsi été en mesure de démontrer les assises scientifiques de leur choix d'aménagement aux groupes nationaux et internationaux qui s'inquiétaient des pratiques de l'aménagement forestier en forêt boréale.

2) Représentativité Membres du conseil d'administration :

Membres du conseil d'administration 2014-2015 :

Ville de Saguenay
Produits forestier Résolu
Syndicat des producteurs de bois
Conférence régionale des élus – région 02
Ministère des Ressources naturelles et
de la Faune (Forêt Québec)
Ministère des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
Ministère des Ressources naturelles et
de la Faune (Forêt Québec)
MRC du Fjord-du-Saguenay
Détenteur de CAAF
Groupe Faune régional

M. Claude Bouchard, président
M. Serge Gosselin, vice-président
M. Daniel Fillion, secrétaire trésorier
Mme Ursula F. Larouche, responsable

M. Francis Forcier

M. Pierre A. Gauthier

M. Stéphane Bergeron

Mme Diane Larose

M. Gilbert Simard

Vacant

Vacant

* Les représentants des gouvernements siégeant au FRF-02 se sont abstenus de participer à la rédaction de ce mémoire

Le site WEB; www.foretboreale.com

Les conférences du FRF-02 : <https://www.youtube.com/channel/UCV2YrpAio7qle93eEK-fwfw>

3) Résumé

Le Fonds de la recherche forestière favorise une démarche de recherche répondant à des problématiques concrètes visant une mise en oeuvre rapide des résultats par les utilisateurs de la forêt boréale dans leurs pratiques d'aménagement. Le maillage des savoir-faire terrain des utilisateurs aux connaissances scientifiques des chercheurs est un constituant majeur de la mission du FRF-02. Il est le cœur du programme de recherche, car il favorise la concertation et le partenariat entre les chercheurs et les utilisateurs des résultats de leurs travaux, soit les entreprises, les ministères, les organismes gouvernementaux, les établissements de recherche et les milieux de pratique.

La gestion du programme de recherche est réalisée en partenariat avec le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), dans le but d'assurer la qualité scientifique des travaux de recherche. Ce fonctionnement a été privilégié au cours de la dernière décennie.

Le financement du Fonds de recherche a toujours été assuré grâce aux redevances forestières des entreprises via un programme lié aux redevances forestières (volet 1 et 2 du MFFP) de la région et de Québec. L'entente spécifique a servi de levier à des financements supplémentaires provenant de l'extérieur de la région qui n'aurait pas été investis ni dans la région, ni dans la recherche en forêt boréale. Le Fonds de recherche a également eu des retombées économiques et sociales des plus significatives. Ces retombées ont été mesurées en 2006, un résumé est fourni en annexe 2.

Recommandation 1

Maintenir la décentralisation des activités de recherche en forêt boréale basée sur les besoins des utilisateurs et favorisant le maillage avec les chercheurs

Recommandation 2

Reconduire le financement au Fonds de la recherche forestière pour assurer le financement de la recherche en forêt boréale et le transfert des connaissances vers les utilisateurs

Recommandation 3

Doter le Fonds de la recherche forestière en forêt boréale d'une enveloppe suffisante pour couvrir la recherche de toute la forêt boréale au Québec (2 Millions \$/an)

4) Comment stimuler et soutenir l'innovation et la création de nouveaux produits forestiers

4.1 Des retombées significatives pour le Saguenay – Lac-Saint-Jean

Le document de référence de la consultation met en relief l'importance des activités générées par la forêt boréale et soulève le besoin de développer de nouvelles filières tel que les produits forestiers non ligneux, la biomasse forestière, etc. Un intérêt est manifeste pour l'introduction de nouvelles applications pouvant amener de nouveaux partenaires pour l'industrie forestière issue de l'industrie chimique. À cet égard, le document réfère au développement de différentes molécules dont est composé le bois, allant même jusqu'à dire que ces molécules peuvent permettre la mise au point de nouveaux produits citant les antioxydants ou autres produits pharmaceutique et cosmétique. À ce chapitre, le FRF-02 ne peut que se réjouir de cette reconnaissance, car ce sont nos investissements qui ont permis de faire progresser les recherches à ce niveau, suffisamment pour voir les résultats qui ont contribué à innover dans les produits cosmétiques de Lise Watier.¹

Les utilisateurs² sont des partenaires du Fonds de recherche, sur le terrain. En 2006, l'évaluation des retombées économiques a démontré que les entreprises forestières ont déboursé 286 000 \$ pour soutenir les projets de recherche entre 2001 et 2006. Ils sont présents aux conseils d'administration et aux activités de transferts de connaissances (150 personnes en moyenne).

Plus concrètement, en tout, les quarante-six projets financés avaient une durée de trois ans et le financement maximal accordé par projet a été de 215 000 \$. Ainsi, aux termes de la dernière entente, près de 10 millions de dollars ont été investis dans de nouveaux projets entre 2001 et 2011. Les principaux faits saillants sont présentés en annexe (Cahier 10 ans de recherche en annexe 1).

4.2 La formation

En matière de formation, le FRF-02 a démontré combien il est efficace dans sa capacité de former de jeunes universitaires de la région, région dont la proportion de diplômés universitaires est significativement inférieur (16%) comparé à l'ensemble du Québec (24%)³

Lors de la première Entente spécifique, l'analyse socio-économique réalisée par l'économiste et professeur M. Gilles Bergeron de l'UQAC a confirmé que grâce au financement de 26 projets de recherche, le FRF-02 a permis à 99 étudiants (baccalauréat, maîtrise et doctorat) de travailler annuellement sur la forêt boréale de la région. Dans le cadre de la deuxième entente, le FRF-02 a financé 20 projets de recherche. Nous pouvons anticiper des résultats aussi probants pour la formation d'étudiants.

¹ http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2011/10/31/003-la_seve-lise_watier-produit.shtml

² Utilisateurs : entreprises, ministères, forestier en chef, forêt privée, coop forestière, etc.

³ Document de référence, p. 19

Le site WEB; www.foretboreale.com

Les conférences du FRF-02 : <https://www.youtube.com/channel/UCV2YrpAio7qle93eEK-fwfw>

La démographie est très importante dans un contexte de dévitalisation des milieux forestiers. La recherche et l'innovation dans les régions ressources est l'une voie par lesquelles on peut dynamiser notre région, car elle permet à des jeunes à la maîtrise et au doctorat de poursuivre des études menant à des emplois payants et valorisants dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, ici même. L'analyse des retombées socio-économique (2001-2006) du fond de recherche forestière en a fait la nette démonstration.

5) Pour consolider et accroître les secteurs structurants

Les défis de l'aménagement forestier

Rappelons que la forêt est le principal moteur de l'économie de la région. Les enjeux principaux sont les suivants : Maximiser les retombées économiques générées par la forêt, améliorer la viabilité des entreprises forestières et comment en améliorer les retombées ?

La crise forestière a démontré que nous devons diversifier l'utilisation que nous faisons de la forêt et doter la certification d'outils efficaces pour la reconnaissance des pratiques de développement durable. Pour y arriver, nous devons améliorer nos connaissances sur la forêt boréale afin d'augmenter nos compétences et garantir un approvisionnement répondant aux critères de développement durable.

Les orientations d'aménagement du nouveau régime forestier suscitent le besoin réel et impératif de poursuivre le développement des connaissances concernant notre forêt boréale. Même si elle n'a pas encore été adoptée, on peut raisonnablement penser que la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) va servir de fondement à la mise en œuvre du régime forestier en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

5.1 La Stratégie d'aménagement forestier (SADF)

Dans le document soumis à la consultation publique à l'automne 2010, les auteurs de la stratégie ont décidé de faire de la recherche l'une des conditions essentielles pour aider le ministère à relever chacun des cinq défis qu'il s'est donnés pour les prochaines années. Un de ces défis concerne la connaissance. Les connaissances sont indispensables pour prendre des décisions éclairées et l'évolution des savoirs contribue certainement à mieux respecter la forêt.

Pensons aux défis que l'aménagement représente désormais, notamment dans un contexte de gestion intégrée, de changements climatiques, des nouvelles orientations en aménagement écosystémique de la forêt boréale. Ces trois exemples constituent des champs de recherche

nouveaux à développer au cours des prochaines années, pour orienter adéquatement l'aménagement durable de la forêt.⁴

5.2 La certification

La certification des pratiques forestières qui est maintenant exigée par les marchés suscite de nouveaux besoins de recherche chez les utilisateurs de la forêt. La certification prescrit la conservation de territoires appropriés, le besoin de la concertation des intervenants sur des problématiques écologiques rencontrées, tout en s'assurant de maintenir le rendement des forêts et le respect des droits de l'ensemble des utilisateurs. Ici, on ajoute des besoins de recherche de nature sociologique qui n'existaient pas il y a cinq ans. Dans ce contexte, il est impératif de maintenir des activités de recherche proches des utilisateurs⁵ de la forêt.

Le manque d'assises scientifiques pour prendre des décisions concernant les forêts d'origine en aménagement écosystémique et qui pourtant orientera les choix d'aménagement est éloquent. L'importance des forêts anciennes pour la biodiversité, le caribou forestier et les autres espèces animales de la forêt boréale, etc. sont des exemples de besoins de recherche encore criants.

Les régions ont besoin d'assises de recherche appliquée de niveaux universitaires et de calibre international pour assurer aux processus de certification une indépendance scientifique de la recherche forestière et fournir au milieu une contre-expertise pour assurer une analyse non centralisatrice, complémentaire, adaptée aux préoccupations régionales.

5.3 Stimuler et soutenir l'innovation et la création de nouveaux produits par et pour la région

On ne saurait trop insister sur l'apport exceptionnel et indispensable de la recherche fondamentale et appliquée menée dans notre région par l'entremise de différentes structures au développement des connaissances en lien avec les problématiques associées aux ressources naturelles (forêt, faune, mines et énergie) et à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier puisque le défi est désormais la gestion intégrée.

⁴ <http://ici.radio-canada.ca/emissions/decouverte/2012-2013/Reportage.asp?idDoc=268586>

⁵ Utilisateurs : entreprises, ministères, forestier en chef, forêt privée, coop forestière, etc.

Le site WEB; www.foretboreale.com

Les conférences du FRF-02 : <https://www.youtube.com/channel/UCV2YrpAio7qle93eEK-fwfw>

5.4 Décentraliser les décisions pour répondre aux prémisses du développement durable

La région s'est vu confier plus de responsabilités en matière de planification et d'aménagement. De ces engagements régionaux de la part du gouvernement du Québec est né la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), les Tables de gestion intégrée du territoire (TGIRT), la création des forêts de proximité à venir, la sylviculture intensive, les orientations en matière d'aménagement écosystémique, les AIPL, les organisations de gestion de la forêt privée. Ces nouvelles manières de faire sont des orientations pour lesquels nous devons prendre des décisions éclairées.

Toutes ces responsabilités nécessitent de nouvelles connaissances pour les assumer adéquatement. Le Fonds de la recherche forestière est un outil de développement que nous souhaitons maintenir et dont le financement doit être renouvelé pour nous permettre de rencontrer les défis auquel le nouveau régime forestier nous convie.

Le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) est l'outil de décentralisation qui a été privilégié par le MFFP. Le succès de la mise en oeuvre du PRDIRT et de sa mission qu'est le développement des ressources naturelles et du territoire n'est possible que par l'atteinte de trois conditions essentielles, soit **la recherche et le transfert des connaissances**, l'accès au territoire, la collaboration et l'engagement des partenaires.

Les Tables de gestion intégrées des ressources et du territoire (TGIRT), de par leur travail identifient de nouveaux enjeux et des besoins de recherche précis, près des utilisateurs. L'acquisition de connaissances et l'intégration de ces dernières aux stratégies d'aménagement et de développement constituent, à n'en pas douter, des éléments à considérer.

5.5 Maintenir le financement d'une recherche forestière adaptée au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Le Fonds de la recherche forestière a permis de concentrer un financement pour la recherche dans la région et d'en faire un levier économique qu'aucune autre région n'a réussi à faire. Les Ententes spécifiques sur la recherche forestière ont servi de levier économique pour des investissements qui n'auraient jamais été investis dans la région sans la création du Fonds de recherche régional.

Les représentants de la direction de la recherche forestière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sont très conscients que le FRF-02 constitue un atout pour l'ensemble de la recherche au Québec. Avec les années, notre collaboration a démontré qu'il peut y avoir complémentarité entre nos fonds de recherche. Le FRF-02 pourrait éventuellement élargir ses mandats de recherche et réaliser le transfert de connaissances associées à la gestion de la forêt boréale, selon les partenaires et, pourquoi pas, étendre ses activités à toute la forêt boréale du Québec.

Le site WEB; www.foretboreale.com

Les conférences du FRF-02 : <https://www.youtube.com/channel/UCV2YrpAio7qle93eEK-fwfw>

Évidemment, le Fonds de la recherche forestière ne génère pas ses propres mises de fonds. Il s'agit d'investissements principalement issus des redevances forestières et octroyés dans une perspective de décentralisation. La recherche financée est réalisée selon des normes scientifiques internationales reconnues par des pairs et les résultats servent à orienter les normes d'aménagement selon des critères que les utilisateurs (certification, aménagistes, industriels, ministères, CRÉ et CRRNT et éventuellement tables GIRT) ont énoncés.

L'Entente de 2001-2006 a permis d'aller chercher trois millions de dollars provenant de l'extérieur de la région, celle de 2006-2011, un million de dollars qui n'auraient jamais transité dans la région. À ces montants il faut ajouter les montants du Ministère de l'Éducation versés directement à l'Université, plus les montants que les entreprises investissent dans les projets. Soulignons que les chercheurs de l'UQAC ont grandement bénéficié des recherches, puisqu'ils se sont classés aux évaluations de la pertinence et scientifiques, avec brio. (Voir le bilan 10 ans de recherche, annexe 1).

6) Conclusion

La survie de la recherche forestière au Saguenay – Lac-Saint-Jean est tributaire de l’obtention d’un financement dédié à la région, géré en région par les intervenants de la région, comme nous l’avons fait au cours des quinze dernières années. Nous devons assurer une recherche adaptée aux contraintes de productivité et de conservation et un transfert de connaissances répondant aux besoins de la plus grande région forestière du Québec.

Cependant, vu le gouvernement actuel et le nouveau régime forestier, plusieurs programmes sont abolis ou en révision. À notre avis, l’initiative est bonne pour que la région intervienne dans le but de maintenir le financement du Fonds de la recherche forestière en forêt boréale dès maintenant. Le Fonds de la recherche forestière n’entre pas en concurrence avec le Consortium de recherche sur la forêt boréale, puisque tous les chercheurs du Québec sont admissibles au financement, dont ceux du consortium.

Considérant que les activités de recherche de la deuxième entente ont débuté en 2006 et que les projets de recherche s’étalent sur trois années, notre enveloppe de recherche est épuisée. Conséquemment, nous ne pouvons plus effectuer d’appels de propositions auprès des chercheurs et plusieurs besoins de recherche déjà identifiés restent en plan.

Une région forestière aussi importante que la nôtre a ses besoins spécifiques en nouvelles connaissances. Elle peut bien sûr s’alimenter des savoirs développés ailleurs. Cependant, une recherche spécifique aux écosystèmes forestiers de chez nous apporte des réponses que d’autres chercheurs implantés sur des territoires différents ne cherchent pas. Pour la certification des pratiques forestière, les résultats des recherches ont un impact considérable dans la justification de choix adaptés à l’écosystème de la forêt boréale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

7) Recommandations

- ❖ *Considérant l'importance positive des retombées générées par les deux Ententes spécifiques sur la recherche en forêt boréale signée en 2001 et en 2007 ;*
- ❖ *Considérant qu'un arrêt prolongé des appels de propositions de projets de recherche auprès des chercheurs spécialisés en recherche forestière a pour effet de neutraliser et même d'inhiber les efforts conjugués auprès de la clientèle universitaire assurant la relève scientifique en foresterie;*
- ❖ *Considérant que la CRÉ en entériné la demande de renouveler une troisième entente spécifique pour le fonds de recherche forestière en février 2010 et septembre 2013.*
- ❖ *Considérant que le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FRQNT) a confirmé son appui au renouvellement.*
- ❖ *Considérant que le FRF-02 privilégie une approche d'octroi de financement sur les bases du rendement scientifique des chercheurs à partir de besoins définis par le milieu;*
- ❖ *Considérant que le Fonds de la recherche forestière au Québec a initié le financement des projets de recherche d'envergure sur : le caribou forestier, les vieilles forêts, l'enfeuillage de la forêt boréale, l'ouverture des peuplements d'épinette, la variabilité naturelle des forêts ou l'aménagement écosystémique; l'activité biologique des molécules des essences végétales de la forêt boréale;*
- ❖ *Considérant que lors de la première Entente spécifique, le Fonds de recherche a généré la formation de près de 100 étudiants universitaires annuellement (16 doctorats, 10 postdoctorats, 30 maîtrises, 39 baccalauréats). La deuxième entente devrait avoir généré le même nombre d'étudiants formés;*
- ❖ *Considérant que le Fonds a permis de financer 152 emplois entre 2001 et 2006 et qu'il en a certainement généré autant lors de la deuxième entente.*

Nous recommandons

Recommandation 1 : *Maintenir la décentralisation des activités de recherche en forêt boréale basée sur les besoins des utilisateurs et favorisant le maillage avec les chercheurs*

Recommandation 2 : *Reconduire le financement du Fonds de la recherche forestière pour assurer le financement de la recherche et le transfert des connaissances aux utilisateurs*

Recommandation 3 : *Doter le Fonds de la recherche forestière en forêt boréale d'une enveloppe suffisante pour couvrir la recherche de toute la forêt boréale au Québec (2 Millions \$/an)*

ANNEXE 1

CAHIER 10 ANS DE RECHERCHE

ANNEXE 2

ANALYSE DES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES

ANNEXE 3

TABLEAUX DU FINANCEMENT DU FONDS DE RECHERCHE

FINANCEMENT – FONDS DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE 2001-2006

<i>Source de revenus</i>	<i>2001-2002</i>	<i>2002 – 2003</i>	<i>2003 – 2004</i>	<i>2004 – 2005</i>	<i>2005 –2006</i>	<i>Total</i>
<i>MRNF</i> <i>Volet I</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>2 500 000</i>
<i>MRNF</i> <i>Volet III</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>1 500 000</i>
<i>CRÉ</i> <i>Volet II (PMVRF)¹</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000⁶</i>	<i>100 000</i>	<i>500 000</i>
<i>MRST</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>500 000</i>
<i>FQRNT</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>1 000 000</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>5 500 000</i>

1PMVRF Programme de mise ne valeur du milieu forestier

2 Contribution en ressources humaine et matérielle

FINANCEMENT – FONDS DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE 2006-2011

<i>Source de revenus</i>	2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011	<i>Total</i>
MRNF Volet I	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
MRNF Volet III	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
CRÉ Volet II (PMVRF)	120 000	160 000	160 000	160 000 ⁷	160 000 ²	760 000
CRÉ (PPR³)	77 000	77 000 ⁸	77 000 ³			231 000
CRÉ FDR²	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
FRF-02²	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
FQRNT	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
TOTAL	927 000	967 000	967 000	890 000	890 000	4 641 000

*1*PMVRF Programme de mise en valeur du milieu forestier

2 Contribution en ressources humaine et matérielle

3 Programme de participation régionale

